



Commission Vie associative du 20 septembre 2021

Présents : Didier Liennart (Elu Cunlhat et vice-Président en charge de la Vie Associative), Jean-Léonard Chauvergne (Elu d'Eglisolles), Robert Bichelonne (Elu d'Eglisolles), Chantal Facy (Maire de Cunlhat), José Da Costa Bento (Elu Saint-Ferréol des Côtes), Michel Beaulaton (Elu d'Ambert), Agnès Moilier (Elue de Marsac-en-Livradois), Céline Bouteloup (Directrice du pôle Culture Sport et Vie associative), Carole Fayet (agent en charge de la Vie associative), Pauline Hut (stagiaire à la Vie Associative)

Excusés : Claire Richard (Elue de Viverols), David Bost (Elu d'Ambert)

Tour de table : présentation des participants à la commission.

La séance débute par les remerciements de Didier Liennart à l'attention de Pauline Hut pour le rendu de son travail qui consistait à effectuer un diagnostic de la Vie Associative sur le territoire d'Ambert Livradois Forez, dans un contexte particulier (crise sanitaire et déplacements dans des conditions épiques).

Le diagnostic aboutissant sur des pistes d'amélioration du service Vie Associative, Didier Liennart explique que certaines ne seront certainement pas retenues dans un premier temps par le bureau et conseil communautaire, à cause des contraintes budgétaires.

Explications du déroulement du diagnostic :

Le diagnostic a débuté par un **questionnaire** à destination des associations et un questionnaire à destination des mairies de la communauté de communes. 63 associations ont répondu, ainsi que 52 communes.

Chantal Facy fait part de son étonnement sur le nombre de mairies qui n'ont pas répondu au questionnaire.

Une présentation des réponses aux questionnaires a été organisée sur 6 bassins de vie du territoire Ambert Livradois Forez (Arlanc, Fournols, Ambert, Cunlhat, Viverols et Olliergues), suivie d'un temps d'échanges. Sur l'ensemble de ces réunions, une centaine de personnes, associations et élus, ont été présentes.

Pauline a aussi effectué une cinquantaine **d'entretiens individuels** (responsables des différents pôles de la communauté de communes, les agents des MSAP, les vice-présidents et entretiens avec d'autres communauté de communes ayant la compétence Vie Associative).

Présentation par Pauline du diagnostic de la vie associative (cf. diaporama ci-joint)



Etat des lieux du service Vie Associative : Questions/réactions

Michel Beaulaton réagit sur les résultats des questionnaires des **associations sur Ambert** : il est étonné que certaines associations touchent des subventions d'autres communes. Ceci s'explique par la participation d'adhérents extérieurs à Ambert pour certaines activités.

Une autre interrogation est formulée sur la gratuité des salles mis à disposition des associations par les communes de l'ex-communauté de communes du pays d'Ambert. En effet, à l'époque un accord avait été établi pour permettre aux associations de toutes les communes de bénéficier la gratuité des salles sur les communes de la cocom. Ce principe a disparu depuis la fusion.

Céline Bouteloup propose d'envoyer aux membres de la commission Vie Associative le compte-rendu des réunions territorialisées.

Lors des réunions territorialisées, la **question de la mobilité**, essentiellement pour les associations sportives, a été souvent évoquée. La mise à disposition de véhicule est possible mais génère une gestion délicate, sachant que les véhicules sont des outils de travail pour certains services, comme les centres de loisirs. Des aides au niveau régional sont possibles pour l'acquisition d'un véhicule pour les associations sportives, comme l'a souligné Michel Beaulaton.

Didier Liennart explique qu'il y a de nombreux intérêts à remettre en place des **actions par bassins de vie** : retrouver de la proximité entre les associations et la collectivité, permettre à la comcom d'adapter les actions selon les besoins des associations par secteur géographique... En effet, les réunions territorialisées ont permis de s'apercevoir que les problématiques ne sont pas égales d'un secteur à l'autre.

Concernant la diapositive sur la répartition des subventions aux associations par pôle : Il est noté que les **événements « vitrine »**, comme le Festival d'Ambert, la cyclo Les Copains, le centre culturel Le Bief prennent une grande part des subventions d'ALF, ne permettant pas de subventionner d'autres événements qui le mériteraient (du fait d'une enveloppe de subventions plafonnée).

La question du **statut juridique** de certaines grosses associations est soulevée. La communauté de communes pourrait soutenir différemment ces événements d'envergure.

La question du montant des transferts de charge aux communes de l'ex-CC Pays d'Ambert relativement aux subventions versées par l'ex-CC du Pays d'Ambert est soulevée. À la suite de la commission, Céline Bouteloup a confirmé le chiffre de 90 145 €.

Propositions de pistes de réorientation de l'aide intercommunale :

La proposition d'un **guide d'informations** (présentation des différents acteurs vers lesquels les associations peuvent trouver aide et renseignements) est approuvée.



Également la proposition de flyer présentant les différents services mis à disposition des associations au sein de la communauté de communes.

A voir s'il y a lieu de faire deux documents distincts ?

Ce(s) document(s) sera(ont) mis en ligne mais une version papier paraît indispensable.

Pour aider les associations à répondre au manque de bénévoles et générer des actions inter associatives sur le secteur de la Vallée de l'Ance, Jean-Léonard Chauvergne propose la piste d'une **association fédératrice** (ou autre possibilité), qui pourrait gérer ce type de demandes et les réponses en découlant sur tout le territoire ou par bassin de vie.

Carole Fayet fait part de l'existence du **Groupe privé facebook « Vie Associative Ambert Livradois Forez »**, un outil qui a été mis en place pour les associations dans le but de diffuser des informations en lien avec le monde associatif, mais également d'être un outil d'échanges des besoins de matériel, de bénévoles et proposition de mutualisation pour les associations du territoire. Il ne faut pas hésiter à s'en saisir.

La proposition d'une **réunion annuelle entre les différents financeurs** (Etat, Région, Département) semble une bonne idée afin de connaître les appels à projet et les modalités pour faciliter l'orientation des associations sur les différentes aides financières existantes. Chantal Facy doute sur la possibilité d'avoir l'ensemble des financeurs à ce rendez-vous, mais il faut essayer.

Didier Liennart souligne la **proposition d'un référent communal** qui aurait un intérêt important pour répondre au mieux aux besoins des associations et ainsi impliquer plus les élus sur l'intérêt du monde associatif.

Le service Vie associative étant transversal sur les différents pôles de la communauté de communes, il est nécessaire de créer des temps d'échanges d'informations permettant la diffusion auprès des associations des aides et des procédures, ainsi que sur les critères d'attribution des subventions. Aussi, il est proposé d'ajouter un **temps de dialogue annuel avec les vice-présidents**.

Aide logistique : Reprographie : il est évoqué le fait que certaines communes proposent également l'accès à la reprographie pour leurs associations. Dans ce cas, la comcom doit-elle proposer également ce service ? **La difficulté est d'avoir une égalité de traitement sur le territoire si on se repose sur les communes**. On n'a pas de visibilité sur les tarifs ou gratuité de cette aide communale aux associations. Mais c'est une question à se poser.

Les financements possible pour l'**acquisition de minibus** à mettre à disposition des associations :

- Conseil Régional : pour les associations sportives
- Caisse d'Allocation Familiale pour les transports d'enfants (ALSH)



L'utilisation du **CERFA pour les demandes de subvention** : l'avantage à utiliser ce document est de simplifier les démarches auprès de plusieurs financeurs, exemple : FDVA. Pour désacraliser le remplissage du cerfa, il serait bon **d'organiser des formations ou des permanences pour aider les associations dans leurs démarches**, en leur expliquant qu'il n'est pas nécessaire de remplir la totalité du document.

Pour les subventions, il est remarqué que la **distinction « aide au projet » ou « aide au fonctionnement »** n'est pas toujours aisée pour certaines associations (ex : le Planning Familial où l'attribution de la subvention est essentiellement pour le fonctionnement). Mais malgré tout, le financement du fonctionnement par les communes et des projets par l'interco permet à chaque collectivité de soutenir des associations importantes pour le territoire.

Des actions de sensibilisation sur l'intérêt d'une **logique de coopération comcom/communes** est à prévoir auprès des mairies.

La question de la **disponibilité de Carole sur le service Vie associative** (mi-temps) contraint une gestion quotidienne selon les demandes au coup par coup, mais ne suffit pas pour la mise en place de projets découlant d'une politique claire pour la vie associative. Sur l'ex-communauté de communes du pays d'Ambert, le service comptait deux personnes à plein temps pour environ 200 associations, aujourd'hui, une personne à mi-temps pour un territoire plus vaste comptant environ 600 associations.

Aussi, il serait important de **formaliser les missions de la Vie Associative des agents des MSAP** (fiche de poste, temps de travail pour VA), afin que l'aide aux associations, sur le territoire, ne dépende pas du bon vouloir et de la disponibilité de ces agents.

Importance d'améliorer les **échanges d'informations entre les différents services, communes, et associations** pour répondre au mieux aux besoins et développer la mutualisation de bénévoles et de matériel entre les associations du territoire.